L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 14 MARS.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE
L'AMOUR DE L'OR.

II—Suite.

Et il avait usé de l'influence extraordinaire qu'il exerçait sur cette femme pour réaliser son rêve: être quelque chose à la Bourse, arriver promptement à la fortune! Son esprit calculateur s'était facilement pénétré de cette vérité, profondément attristante, qu'il n'est que la carrière des affaires et de la finance pour conduire à la fortune.

Il se fit ce qu'on appelle à la Bourse remisier, et, recommandé par la comtesse au groupe allemand dont elle était, par ses millions, un des principaux personnages, il acquit bientôt une réputation d'habileté et d'activité qui lui créa immédiatement une nombreuse clientèle. Cela ne suffisait pas à son ambition, à l'âpre désir de richesse qui lui rongeait le cœur, il voulait spéculer pour son propre compte.

Mme Svitzer lui en fournit les moyens. Dominée par Robert Dachet, qui semblait l'adorer, elle lui fit une commande de deux cent mille francs.

Il occupait alors un appartement presque somptueux rue de Provence, et fatiguait un cheval pour ses courses du matin.

A cette époque, une saignée douloureuse fut faite à sa caisse.

Un garçon de la Banque lui présenta un matin le billet de cinquante mille francs qu'il avait souscrit à son ex-patron, l'agent matrimonial. Ce billet portait la signature de dix banquiers. Ne pas le payer à l'instant même, c'était tuer son crédit naissant, c'était la ruine de toutes ses espérances.

Il s'exécuta vaillamment en donnant un bon de cinquante mille francs sur son agent de change.

Le lecteur sait déjà que Ferdinand Mittermann, le fils du célèbre banquier, avait épousé Caroline Svitzer; mais ce qu'il ignore c'est que la comtesse, mère de celle-ci, était veuve et que son autre fille, encore au couvent, se nommait Mina. Mina Svitzer avait alors seize ans, et comme sa présence dans l'hôtel de sa mère eût été gênante pour la comtesse, Mme Svitzer, en attendant que Mina trouvât un mari—ce qui n'était pas difficile, puisqu'elle était jolie et riche—la tenait éloignée de sa maison.

Persécutée par ses amis, dont plus d'un rêvait son alliance, pressée par sa fille Caroline, par son gendre, par le banquier Mittermann même, la comtesse Svitzer se décida enfin à retirer Mina du couvent.

A cette occasion, Mme Svitzer donna dans son hôtel une fête à laquelle furent conviés la colonie allemande de Paris et le monde financier. Robert Dachet, bien qu'il y eût été invité, n'y parut pas.

Mina Svitzer était jolie, nous l'avons dit,—elle était mieux que jolie: belle à ravir tous les cœurs, blonde, blanche, svelte et riche de formes tout à la fois, avec des yeux ravissants d'un beau bleu sombre parsemé de points d'or, un sourire charmant mais un peu triste, et cette touchante ingénuité, cette ignorance qui est un des plus grands charmes de la jeune fille et que rien ne saurait remplacer. Elevée loin de sa mère, loin des affections de la famille qui initient tout doucement l'enfant à la vie future, au rôle qui sera le sien dans la société, Mina semblait écrasée sous le poids des compliments et des attentions qui l'entouraient; parfois son regard si doux, si limpide, devenait sérieux, l'anxiété se peignait sur sa physionomie mobile, elle parcourait des yeux toutes ces figures qui lui étaient inconnues et n'y voyant que la curiosité et une espèce de convoitise dont elle avait le sentiment sans s'en rendre compte, sans pouvoir se l'expliquer, elle se sentait prise d'une immense tristesse et refrénait des larmes involontaires. Puis, tout à coup, elle secouait cette tristesse, sans cause pour elle, et, doucement émue, s'abandonnait à ces rêves innocents et pleins d'illusions que font les jeunes filles à leur entrée dans le monde.

A partir de ce jour-là, Robert Dachet cessa toutes visites chez la comtesse Svitzer.

Celle-ci en fut singulièrement alarmée.

Elle accourut chez Dachet.

—Vous ne m'aimez plus! s'écria-t-elle avec des larmes.

Le jeune homme joua si bien la comédie du sentiment, fut si éloquent, que la comtesse ne put conserver aucun doute sur la sincérité de Dachet.

Cependant, comme il est dans la nature des femmes de jouer la jalousie même dans les moments où elles ont le moins de raison d'être jalouses, elle dit à Dachet, entre deux sourires:

—Pourquoi ne vous ai-je pas vu pendant deux jours?

—Puis-je donc encore aller chez vous?

—Et qui vous en empêcherait, grand Dieu?

—Votre fille Mina.

Mme Svitzer avait déjà songé aux obstacles que la présence de sa fille devait apporter à ses intimes satisfactions, mais cette pensée n'avait fait que traverser son cerveau sans y laisser une trace bien sérieuse. Plutôt femme sensuelle que mère, obéissant à des instincts et à des habitudes qui étaient devenues des besoins, dénuée de délicatesse, de ces tendresses de cœur qui sont le partage ordinaire de la femme, sans aucun sentiment de ses devoirs, imprévoyante et d'une intelligence à peu près nulle, elle s'était dit que sa fille n'avait rien à voir dans sa conduite, et, en prenant quelques précautions, Mina ne se douterait jamais de ses relations avec Robert Dachet.

La réponse du jeune homme eut pour résultat de faire naître dans le cœur de la comtesse quelque chose comme du dépit—nous n'osons dire de la haine—contre sa fille. Jusque-là elle lui avait été indifférente—comme tout ce qui était étranger à ses passions—ce fut un sentiment de colère qui succéda à l'indifférence.

Cependant Robert Dachet redoubla de soins et d'attentions pour Mme Svitzer, et il le fit en ménageant l'opinion publique.

Il donna en cette occasion une nouvelle preuve de son habileté.

Son appartement de la rue de Provence fut transformé en bureaux et il alla se loger au loin, dans une rue où il était inconnu et sous son prénom de Robert. Mme Svitzer pouvait venir là sans crainte aucune, sans être obligée à des précautions parfois gênantes; on dépistait toute indiscrète curiosité, et la morale mondaine était sauve.

Dachet dit à la comtesse que c'était pour elle et à cause d'elle qu'il avait agi ainsi—ce qui était un gros mensonge. Mme Svitzer, dont la réputation de galanterie légère n'était un mystère pour personne, mais à laquelle on pardonnait ce qu'on appelait des peccadilles de veuve, accepta sans réflexion les paroles de Dachet et s'en montra fort reconnaissante.

La conduite de Robert Dachet fut telle que Mme Svitzer, qui n'avait jamais connu que les amourettes, conçut pour le jeune homme une de ces passions de l'âge mûr qui ôtent toute raison.

Son amant pouvait tout oser avec elle, et il ne s'en fit pas faute.

Un soir, Mme Svitzer le trouva préoccupé, grave, sérieux même.

—Qu'avez-vous, Robert? demanda la comtesse inquiète de l'état du jeune homme.

—Rien! répondit celui-ci.

—Vous me trompez!

—Je vous jure que ma préoccupation ne vient pas de vous.

—Vous avez donc une préoccupation?

—Mon Dieu! c'est bien involontairement. Parlons d'autre chose, de vous, ma belle comtesse.

—Je n'entendrai rien avant d'être mise de moitié dans vos soucis.

—Mais je n'ai pas de soucis.

—De votre préoccupation, là.

—Vous le voulez?

—Je le veux!

—Puisque j'y suis contraint, je m'exécute: je ne puis avoir une autre volonté que la vôtre.

—Parlez donc vite.

—Eh bien, j'avais le désir d'entrer dans une grande affaire qui se fonde et qui donnera à ses créateurs puissance, considération et crédit, et j'en ai été empêché par ma condition.

—Quelle condition? demanda Mme Svitzer toute surprise.

—Celle de célibataire.

La comtesse resta tout étourdie; elle ne comprenait pas.

Robert Dachet vit son émoi et continua avec un aplomb superbe:

—Mon Dieu! c'est bien simple: l'affaire dont il s'agit a un côté tout normal, un côté d'ordre public et qui intéresse la société, et, à cause de cela on ne veut admettre parmi ses administrateurs que les gens posés, des gens ayant famille, appui et entourage. Pour y entrer, j'étais déjà décidé à acheter une des meilleures maisons de la coulisse, une maison riche à millions et qui fait à elle seule plus d'affaires que trois agents de change, mais cela ne suffit pas, m'a-t-on dit, mon état de célibataire est un obstacle invincible.

—Quoi! s'écria Mme Svitzer, vous pourriez songer à vous marier?

—Oh! ma chère comtesse, un mariage de raison, de convenance, de pure nécessité. Ma femme aurait son appartement et moi le mien.

Mieux que cela même, si pareille chose pouvait se faire: j'achèterais une maison à Auteuil, par exemple, que ma femme habiterait, et moi j'habiterais Paris. Pensez-vous donc que je puis cesser de vous aimer?

La comtesse Svitzer était toute songeuse et ne répondit pas. Dachet l'examinait du coin de l'œil.

—Ne pensons plus à ces choses, dit-il tout à coup et joyeusement. Votre présence m'est trop chère et me rend trop heureux pour que ma pensée veuille s'égarer sur un autre objet.

—Pensons-y, au contraire, répliqua la comtesse. Robert, dit-elle d'un ton sérieux, jurez-moi que vous m'aimez et que vous n'aimerez aucune autre femme que moi.

—Comment voulez-vous que je vous le jure, ma belle amie, agenouillé à vos pieds et en vous adorant? Mystérieusement à votre petite oreille, dans un baiser, ou solennellement en prenant Dieu à témoin de ma sincérité?

—Solennellement! reprit la sentimentale Allemande.

Dachet prit une de ces poses si familières aux acteurs de drame; il mit une main sur son cœur, l'autre levée vers le plafond, et dit, comme ces témoins appelés devant la justice:

—Je le jure!

C'était bien un peu grotesque, mais Mme Svitzer ne s'en aperçut pas.

—Bon! dit-elle. Maintenant répondez à cette question. Accepteriez-vous une femme choisie par moi, sans la connaître, sans lui parler, sans savoir si elle est belle ou laide, jeune ou vieille?

—Encore! exclama Dachet, comme si ce sujet lui eût répugné.

—Répondez! je le veux!

—Oui! mille fois oui! dit Dachet ayant l'air de céder à une pression, et je serais heureux de vous donner cette preuve de mon attachement sincère, inaltérable, de mon amour profond.

En lui-même, il souriait, le traître!

—Dans un mois vous serez marié, mon ami; et ce qui vous manque, l'entourage, la famille, la considération, la fortune même ne vous feront plus défaut.

Cette fois Dachet eût volontiers sauté au cou de Mme Svitzer, mais il se contint pour ne point se démasquer.

Les femmes les plus perverses ou les moins intelligentes ont parfois de ces dévouements qui sont l'excuse de bien des fautes.

La comtesse était dans cette situation; il est vrai qu'elle croyait à la sincérité du langage de Robert Dachet et qu'elle agissait un peu en égoïste.

Elle quitta le jeune homme sans avoir d'idée bien précise sur l'alliance qu'elle proposerait à Dachet: sa tête, qui n'était point habituée au travail de la méditation, rêvait de mille projets insensés. Elle songeait même, pour ouvrir à Dachet l'entrée d'une maison riche, à lui faire parvenir mystérieusement une grosse dot qu'elle prendrait sur sa fortune.

Elle rentra chez elle, et le malheur voulut que la première personne qu'elle rencontra fût sa fille Mina.

A sa vue un éclair de joie traversa sa figure.

L'enfant était sacrifiée!

Mme Svitzer, sous l'exaltation de sa pensée et faisant preuve de toute absence de dignité et de sens moral, écrivit à l'instant même à Dachet: "Je vous offre la main de ma fille Minna avec une dot de deux millions."

Robert bondit de joie et laissa échapper ce mot qui dévoilait ses convoitises et le machiavélisme de sa conduite:

—Enfin!....

(A continuer.)

☞20,000 jolies canettes de thé chinois seront comme données gratis cette semaine au dépôt de thé de la rue du Camp No. 5.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments, etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers ayant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils ont l'ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C. F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $1.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

Article 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concreto* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte une quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

Article 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

Article 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ros de l'enregistrement des sommes ver-

VAPEURS

Passage pour l'Europe.
(AGENCE,)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre, à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passagers cabines, émigrants et les passagers d'entrepont. Les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à conclure des arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Passage $1.10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing" sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JNO. JANNEY, 117 Commune et
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. H. BROOKETT, agent,
15sept— Au No 26 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS,
remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine,
E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à Bayou Bœuf et bayou des Glaizes.
JAMES M. DOWLING,
22sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A, Mimsie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER,
No 106 de la rue de la Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 soct—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN,
No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; C. G. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
N. M. CARTER, 33 rue du Camp,
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 déc—

Attakapas et Atchafalaya.
Pour Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Tèche. Le bateau à vapeur
GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 5 mars, à 5 P. M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
HITE & CARLIN, Agents.
14mar2 No 3 de la rue Tchoupitoulas.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
IBERIA.
Capitaine Allen Jumel, Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: Il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret. 13 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
P. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
B. RIVET et P. CHARLET,
18 juillet—1an 6 rue Conti.

RAPPORT ANNUEL DE LA
Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.
Pour l'année expirée le 10 janvier 1876.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.
Etat de la Société le 11 janvier 1876.
Membres actifs 154
" honoraires 10
Admissions, membres actifs 37
Expulsions, " " 28
Décès, " " 1

Etat actuel de la Société.
Membres actifs 142
" honoraires 10

Rapport du Comité de Secours.
Visites et secours à 40 membres.
Secours en argent, hebdomadaires ou mensuels $330 00
Honneurs funèbres et dépenses 135 00
Total $465 00

Rapport du Secrétaire des Finances.
Du par des membres $143 00

Rapport condensé du Trésorier.
En caisse le 10 janvier 1875 $2,075 83
Reçu de membres, pour quotités, assessements et amendes 1,933 25
Reçu d'autres sources 132 16
Total $4,141 24
Dépenses par comité de secours $465 00
Dépenses pour divers 804 94—$1,269 94
En caisse ce jour $2,871 30

Actif de la Société.
En caisse $2,871 30
Effets à recevoir 399 93
Propriété foncière 710 00
Meubles et autres effets mobiliers 1,034 75
Total $5,015 98

Passif—Aucun.

Election pour l'année 1876.
Président, Hon. Juge A. L. TISSOT.
Vice-Président, Dr EMILE DOUMEING.
Secrétaire, FRANK LEEFE.
Secrétaire des Finances, ELIE LAMBERT.
Trésorier, GEO. E. FORSTALL.
Grand Marshal, A. N. HEBERT.
Médecin, Dr EMILE DOUMEING.
Pharmaciens—P. BARTHE,
" VALSIN VIGNAUD.
" L. H. VON GOHREN,
" A. J. BERET.
16janv—1f

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy,
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 142 Esplanade Street.
march 9-1yr

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE
DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 18 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 1er avril,
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 15 avril.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BEBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent,
nov—1an Gallier Court, Lettre H, N. O.

Pour la Havane.
Le Steamer espagnol, de 1ère classe,
MARIA,
Capitaine Molins,
partira pour le susdit port, vers le 18 du courant.
Il a de magnifiques emménagements.
Passage, y compris les vins: 1re classe $40
" " 2me " 20
Pour plus de détails, s'adresser à
CHARLES & GILBERT GREEN & CO.,
No 180 de la rue de la Commune,
12 mars—au 18.

GERMAN.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—
De Brême. de la Nlle-Orls.
Hannover... 2 fév. environ 11 mars
Strassburg 1 mars
(Direct, pour Brême, avec passagers d'entrepont seulement.)
Frankfurt... 15 mars environ 19 avril
Hannover... 12 avril " 17 mai.
Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or.
Entrepont 36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre et à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $25 en or.
Entrepont 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 61 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
HUDSON,
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 16 mars à 8 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à ¾ pour cent.
Passage $50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se relie avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE, Agent-général.
4déc—

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis.
ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.
Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:
Départ. | Arrivée.
Exprès.....7:50 A. M. | Malle......10:00 A. M.
Malle......5:00 P. M. | Exprès......9:30 P. M.
Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.
Depart. | Arrive.
Express....7:50 A. M. | Mail....10:00 A. M.
Mail......5:00 P. M. | Express....9:30 P. M.
Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—
Départs de la ville. | Départs du Lac.
6 heures A. M. | 7 ½ heures A. M.
8 " | 9 "
10 " | 11 ½ "
Midi | [illegible]
2 P. M. | 3 ½ P. M.
4 " | 5 ½ "
Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. | ARRIVEES.
Express.....7:20 A. M. | Express.....12:30 A. M.
Malle......5:30 P. M. | Malle......10:01 A. M.
Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 76

New Orleans, St-Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.
DEPART. | ARRIVE.
Express....7:20 A. M. | Express....12.30 P. M.
Mail......5:30 P. M. | Mail.......10.03 A. M.
The accomodation train depart on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourche et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Tèche, au-delà de Morgan City, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points d'avance. Comme avantage spécial à nos clients vient être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront une part de leur fret par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures la veille; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adres au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.
SEIZIEME ETAT ANNUEL.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:
Primes d'incendie $455,328 93
Primes de mer 62,839 56
Primes de rivières 75,231 32 — $593,399 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875 137,568 14
Primes remboursées 34,972 22 — $172,540 36
Montant net des primes $420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc. 30,631 13
$451,490 58
A déduire—
Réassurances $26,345 83
Pertes par les incendies $110,972 73
Pertes sur mer 16,842 69
Pertes sur les rivières 30,378 21—158,188 63
Réfaction (rebate) 42,483 47
Commissions aux agents 27,145 59
Dépenses générales des agences $7,739 12
Dépenses générales du bureau local 27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc. 12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville 29,294 — $331,177 80
Profits nets $120,312 78
A déduire—
Dividende payé en août $25,000
Dividende déclaré 25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées 15,000— 65,000 00
$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:
Propriétés foncières $104,911 85
Billets garantis et hypothécaires 228,561 9[illegible]
Actions et bons 33,374 50
Effets à recevoir 22,397 68
Primes en voie de recouvrement 73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission 10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances 4,187 61
Comptes en suspens 2,214 82
Divers débiteurs 7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20 58,822 61
En caisse 26,250 24
$592,827 95

PASSIF.
Réservées pour risques non expirés $137,568 14
Dividende déclaré 25,000 00
Dividende non collecté 10,086 25
Réservé pour les réclamations non réglées 15,000 00
$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyes,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers,
18jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.
SIXIEME ETAT ANNUEL.
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:
Primes sur les risques de feu $250,536 87
Primes sur les risques de mer 65,189 62
Primes sur les risques de rivières 34,724 31
Total $450,7[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés $120,661 47
Primes remboursées 1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises $328,137 73
A ajouter
Intérêts $9,185 25
Profits et pertes 5,360 40
Primes sur l'or 264 92 14,800 67
$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu $90,741 65
Sur les risques de mer 15,954 27
Sur les risques de rivière 6,802 83
Pertes en litige 5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues 23,481 46 142,792 11
Réassurances 16,210 42
Réfaction (rebate) 31,818 98
Commissions d'agences 27,339 63
Dépenses d'agences 7,789 84
Taxes et Licences 10,568 50
Dépenses de bureau 27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc. 6,647 18
Frais de Cours et d'avocats 47 52 270,267 84
Bénéfice net 72 67 7

ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk. $51,890 87
" " Louisiana Natl. Bk. 20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank 6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe 19,603
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,902 42 évalués à 27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à 48,333 78
Effets à recevoir pour primes 7,580 93
Prêts sur hypothèques 140,573 22
Prêts sur nantissements 24,324 94
Effets à recevoir 13,934 80
Bons 32,413 88
Actions 23,556 75
Primes en voie de recouvrement 41,533 42
Propriétés foncières 74,174 77
Dû par divers 11,814 99
Bons des Etats-Unis 11,550 75 $555,524

PASSIF.
Capital payé en plein, (actions de $30) $295,650 00
Effets à payer 656 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés 544 50
Primes sur risques non terminés 120,661 47
Pertes non réglées 29,283 46
Dû à divers 7,003 58
Fonds de réserve 11,029 07 482,964 91
Surplus $72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:
1º Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1875, sur le capital de $30 par action;
2º Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;
3º De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.
MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15janv—1m

ASSURANCES

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.
Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues au 31 décembre 1875 $177,707 97
Sur les risques d'incendie $127,543 00
Sur les risques maritimes 17,746 78
Sur les risques de rivière 32,418 09 — 177,707 97
Pertes payées dans la même période:
Sur les risques d'incendie 23,972 48
Sur les risques maritimes 4,625 61
Sur les risques de rivière 17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (Rebate) 20,976 08
Taxes et licences de ville et d'Etat et pour 1874 et 1875 15,316 50
Réassurances 16,074 22
Primes remboursées 1,058 81
Loyer 3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins 13,608 85 71,439 15 117,677 27
Profits $60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875 $25,969 40
Réserve pour pertes en suspens 1,851 12
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour 20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie 12,210 08
$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville $49,322 77
Prêts sur nantissement 28,337 16
Effets pour primes à courte échéance 7,295 31
Actions de banque et autres actions 31,840 25
Biens fonciers 34,224 27
Prime en voie de perception 23,663 90
En banque $84,728 88
Balance dans la banque d'Amérique 142 96—85,280 84
Total de l'actif $260,030 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été
Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11jany—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
10 rue du Canal 10
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu $549,621
Sur risques de mer 12,560 10
Sur risques de rivières 15,362 66
Total des primes $573,109 22
En moins, primes non expirées 121,486 60
Profit net sur les primes le 31 mai 1875 [illegible]
Pertes payées—
sur risques d'incendie [illegible] 144 61
Sur risques de mer 47,3[illegible]
Sur risques de rivières 21,344
[illegible]
Taxes 26,080 [illegible]
Réassurances et primes remboursées 26,549 71
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt 54,390 97
[illegible]
Profit [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières $322,814 62
Bons de la ville 216,119 [illegible]
Actions de banques, chemin de fer et autres 71,611 [illegible]
Billets garantis par hypothèque et gages 337,279
Effets à recevoir 53,977
Primes en voie de recouvrement 34,404
Bons de l'Etat 600
Actions d'assurance 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp. 20,400 00
Bons hypothécaires du [illegible] Association
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall 5,000 00
En caisse 186,567 29
$1,222,880 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie $301,208 60
Primes de mer 42,844 83
Primes des rivières 112,114 82—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées 276,187
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques de incendie $80,247 66
Sur risques de mer 15,447 22
Sur risques de rivières 55,558 81—$148,248 [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c. 73,705 32—214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital) $43,133 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir $41,674 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande 137,439 [illegible]
Argent en banque 63,089 96—200,529 54
Propriétés foncières 112,759 [illegible]
Bons de la ville, actions de banque et autres 153,581
Primes en voie de recouvrement, compris d'affaires en suspens, &c. 37,514 [illegible]
Total de l'actif $610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 23 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe, B. B. Post,
Edward Pilsbury, John H. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
26mai—

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'*Abeille* (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement ne sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, prélèvement fait de commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun,
CAPITAL PAYE $500,000
EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.
Montant net des primes, escompté et intérêt $384,574
Pertes, dépenses, taxes $195,888 76
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent 59,626 54 — 255,515 30
Bénéfice net $73,061 27
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE—
Actions, bons, prêts et effets à recevoir $409,879 6[illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement 129,775 71
$539,645 77
Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1875—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
E. J. HART, LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, JAMES BYRNES,
R. BISCOE, J. L. HARRIS,
A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY, L. ALCUS,
W. H. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER, SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS, GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR, D. FATJO,
J. O. MORRIS, T. L. AIREY,
7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.
DIX-HUITIEME ETAT
De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.
Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.
Primes d'incendie $90,284 55
Primes sur les rivières 18,066 54
Primes maritimes 9,042 [illegible]
117,493 [illegible]
Moins, primes remboursées 2,425 [illegible]
$115,067 73
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie $22,189 86
Pertes sur les rivières 16,422 12
Pertes sur mer 816 17
$39,427 94
Réassurances 4,589 81
Loyer 2,500 00
Taxes 2,350 36
Réfaction (rebate) 10,277 96
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt 5,487 20
Réservé pour risques non terminés 27,171 00 93,804 [illegible]
18,263 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis par nantissement $5,730 67
Prêts garantis par hypothèque 31,006 12
Billets à recevoir pour primes 12,480 96
Actions, bons et autres obligations 142,566 [illegible]
Propriété foncière 5,447 24
Primes en voie de recouvrement 16,120 [illegible]
En caisse 27,082 54
$248,434 [illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.
9 mai—1yr.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant des affaires de l'année expirée le 31 août 1875:
Primes d'incendie $129,031 44
Primes de mer 24,219 02
Primes de rivières 5,987 20
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1874 42,000 00
Total $201,238 [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année 80,125 [illegible]
$121,052 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie $64,517 22
Sur les risques de mer 17,696 51
Sur les risques de rivières 19,221 71—100,9[illegible]
$118,339 [illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent $5,567
Réassurances 13,833 [illegible]
Dépenses, taxe, licence, intérêt 3,446 [illegible]
Réservé pour pertes non réglées 20,000 00 —41,841 [illegible]
Bénéfice net $41,097 [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse $50,716
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis 204,047
Primes en voie de recouvrement 421 9
Autres bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc. 3,9[illegible]
Propriété foncière 4,550
Billets d'actions (stock notes) 282,226 [illegible]
$553,965 [illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné notaire public, le 20 septembre 1875.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé 10 pour cent.
Dividende sur le crédit 5 "
Dividende primes remboursées 15 "
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
A. J. Aiken, J. L. Haas,
J. A. Brase, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lamphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. C. Brown, John Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullen,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. E. Gampbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. R. Thompson.

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu $114,663 [illegible]
Sur risques de mer 56,221 [illegible]
Sur risques de rivières 29,333 [illegible]
Total des primes $200,000 [illegible]
Moins primes rendues 3,154 [illegible]
Primes acquises $196,845
Déduit—Pertes par le feu $45,126 [illegible]
Pertes sur mer 6,115 73
Pertes sur rivières 15,475 [illegible]
[illegible]
Réassurances $1,215 73
Réfactions (rebates) 8,862 [illegible]
Taxes 7,492 [illegible]
Loyer 3,750 [illegible]
Dépenses, et profits et pertes 26,816 [illegible]
[illegible]
Réservé pour primes non-terminées $17,630 [illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock notes [illegible]
Comptant 43,420 [illegible]
Comptes en voie de collection 18,[illegible]
Billets recevables [illegible]
Prêts sur garanties 60,009 [illegible]
Prêts sur hypothèques 41,[illegible]
Stocks et Bons 5,270 [illegible]
Installations de bureaux et meubles 2,000 [illegible]
En mains d'agents en Europe, etc. 5,125 [illegible]
$592,217
Moins intérêts non-payés et dividendes 2,196
[illegible]
Ce qui précède est une copie correcte des livres de la Compagnie.
E. GAUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

ASSURANCES.

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 18 décembre 1875.
Conformément aux réquisitions de sa charte la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes d'incendies $63,641
Primes de rivières 1,118 [illegible]
Total des primes $64,[illegible]
En moins—primes non expirées 26,876 79
Montant net des primes $37,[illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées $[illegible] 85
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts 12,184 96
Montant réservé pour pertes non réglées $5,546 [illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $266,450 $151,121 [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie 17,500 00
Prêt garanti par des actions 1,000 00
Actions appartenant à la compagnie 17,550 [illegible]
Bons des Etats-Unis 5,000 [illegible]
Effets à recevoir 5,325 [illegible]
[illegible] 8 pour cent d'intérêt 19,350 [illegible]
intérêt 19,443 [illegible]
Primes en voie de recouvrement 17,420 [illegible]
Effets à recevoir pour primes 309 [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier 13,419 [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence 3,049 [illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement 69,451 [illegible]
$325,9[illegible]
PASSIF.
Capital, 4,182 2-8 actions, de $100, assurées à $75 l'action $313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées 17,938 [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé 17,938 [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées 5,546 [illegible]
Salaires non payés 769 11
$365,9[illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1876.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes $1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation 555,000 00
Autres actions, bons et hypothèques 35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés 98,721 98
Dû par d'autres banques nationales 22,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat 159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations 129,715 10
Dépenses courantes et taxes payées 26,563 69
Primes payées 55,5 00
Echanges pour le Clearing-House $121,815 82
Billets d'autres banques nationales 36,802 00
Petite monnaie, (y compris les nickels) 2,875 79
Espèces 77,379 17
Billets Legal Tender 466,832 00 — $705,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation) 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat à pour cent) 4,000 00
Total $2,996,545 [illegible]
PASSIF.
Capital payé $850,000 0
Surplus 33,590 [illegible]
Autres profits non-partagés 87,474
Billets de banque nationale, non rachetés 500,000 00
Dividendes non payés 6,981 15
Dépôts individuels sujets à des chèques $1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts 7,000 00
Chèques certifiés 12,850 56
Chèques du caissier, non-payés 100 00 — 1,342,521 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales 79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat 81,486 61
Total $2,996,545 [illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau précédé exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT.

Commercial Insurance Company of New Orleans.
120 RUE DE LA COMMUNE 120
NEUVIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes de l'année expirée le 31 mars 187[illegible]
Feu $60,583 60
Mer 13,839 20
Rivières 59,161 [illegible]
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875 15,745 06
Moins—primes non expirées le 31 mars 1876 17,500 00
Montant net des primes
Perte par le feu $9,619
Pertes sur les rivières 33,541 $43,161 18
Réfaction (rebate) 25,224 [illegible]
Réassurances 8,699 06
Primes remboursées 1,325 18
Taxes 14,211 50
Casuel 2,170 42
Loyers 6,558 38
Dépenses 15,406 43
$117,896 [illegible]
Moins Intérêts prélevés par les 20,192 18 — $97,7[illegible]
Bénéfice net $34,[illegible]
Effets à recevoir $226,984 [illegible]
Mobilier 4,922 [illegible]
Actions du Harbor boat 850 00
Bons de la Ville 1,330 00
Actions de la banque de l'Etat 2,690 00
Comptes en voie de recouvrement 14,672 51
En caisse 35,100 60
$347,412 [illegible]
Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 21 mars 1876.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1876.
E. J. IVY, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1876.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.
15 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 décembre 1874.
ACTIF.
Billets escomptés $993,758 [illegible]
Prêts sur demande 86,365
Bonds des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation 300,000
Primes sur les bonds ci-dessus 28,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation 13,500
Actions et bonds divers 22,263
Dû par des banques et des banquiers éloignés 9,186 0
Mobilier et accessoires
Avoir en argent:
Bonds des E. U. en main 112,000
Comptant en caisse ici 451,629 96
Do dans les banques de New-York 204,360 1 — 768,990 [illegible]
Total de l'actif $1,890,441 [illegible]
PASSIF.
Capital payé $300,000
Excédant de fonds 27,000
Billets émis 267,100
Dépôts 1,172,564 [illegible]
Dû à des banques et à des banquiers éloignés 84,120
Profits bruts pendant les 6 derniers mois 67,365 [illegible]
Moins dépenses et taxes 19,506 [illegible]
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 ½ pour cent $22,500 a été déclaré aux actionnaires) 48,356 [illegible]
Total du passif $1,890,4[illegible]
LOUIS SCHNEIDER, Président.

ASSURANCES.

NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,
37 Rue Carondelet 37
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:
PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie $360,073 [illegible]
Sur risques de rivières 231,229 76
Sur risques de mer 44,116 41—$635,419
En moins
Primes non expirées le 30 avril 1874 $89,742 00
Primes remboursées 9,975 50— 99,687
Montant net des primes $535,7[illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie $134,367 [illegible]
Sur risques de rivières 126,482 55
Sur risques de mer 8,320 65—$269,170 [illegible]
Réassurances 14,369 62
Réfaction (rebate) 15,492 31
Taxes d'Etat et de Ville 22,618 48
Dépenses générales, bureau local et agences 52,899 81
Profits [illegible] 16,021 40—$390,582
Balance $145,169
En plus intérêts, escomptes et épargnes reçus 105,054
$250,224
En moins l'intérêt semi-annuel sur le capital payé [illegible] 110,000
Bénéfice net 140,224
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements [illegible]
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874 et des primes non [illegible] de 1873-4 $117,1[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse $394,452 15
Comptes en voie de recouvrement 50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons 522,923 [illegible]
Effets à recevoir à courtes échéances 23,011 45
Actions de banques et autres 218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville 79,549 68
Bons de la ville et autres bons 110,681 [illegible]
Bons de la Grand Lodge of Louisiana 5,000
Bons du Odd Fellows Hall Association 5,600 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs 2,000 00
Propriétés foncières 88,125 00
PASSIF:
Capital $1,100,000 00
Réserve pour risques non expirés 89,742 [illegible]
Dividendes non payés (y compris les dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875 177,655 22
[illegible] 318,818 65— 1,686,21[illegible]
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1875.
EDWARD IVY, notaire public.
Le [illegible] courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT ($471,[illegible]) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 [illegible] l'année expirée le 30 avril 1874.
ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Sect.
DIRECTEURS:
Moses Greenwood, R. M. Walmsley,
W. A. Johnson, A. Brittin,
John I. Noble, A. H. May,
John Chaffe, S. H. Snowden,
Richard Milliken, T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore, Wm C. Raymond,
J. L. Harris, James S. Prestidge,
E. T. Tuckner, Samuel H. Boyd,
Samuel Friedlander, E. E. Wheelock,
A. A. Yates, Cyrus Bussey,
John I. Adams, Wm J. Behan,
Isaac Scherck, B. F. Eshleman.
Mai—1m

RAPPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS, ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du Vendredi, 1er octobre 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes $1,8[illegible],436 [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques 33,39[illegible] 75
Dû par des agents (approuvés) de réserve 111,145 12
Dû par d'autres banques nationales 21,355 50
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat 79,773 [illegible]
Propriétés foncières, mobilier et installations 146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées 25,6[illegible]
Primes payées [illegible]
Echanges pour le Clearing House $102,422 29
Billets d'autres banques nationales 3,150 00
Petite monnaie (y compris les nickels) 1,300 06
Espèces 22,322 38
Billets Legal Tender [illegible] 212,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour [illegible] des billets en circulation 25,000 00
Total $2,471,7[illegible] 02
PASSIF.
Capital payé $850,000 00
Surplus 38,590 [illegible]
D'autres profits non partagés 25,890 [illegible]
Billets de banque nationale non rachetés 480,000 00
Dividendes non payés 10,5[illegible]
Dépôts individuels sujets à des chèques $962,702 56
Certificats de dépôts sujets à demande 2,000 60
Chèques certifiés 22,013 01
Chèques du caissier non payés 100 00
[illegible] 96,815 87
Dû à d'autres banques nationales 69,433 22
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat 81,420 47
Total $2,471,758 0
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—Témoins
ALF. MOULTON, WM. BLAKEMORE, SAM'L FRIEDLANDER. } Directeurs

New Orleans Credit Foncier Association.
Bureau No 46 de la rue Vieille-Levée.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, de la quatrième année fiscale:
Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 $1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 6,245
Dépenses générales, taxes, loyers, &c, du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875 $5,499 96
Escompte de billets payés avant l'échéance 247 71
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière 1,281 48
$7,024 14
Bénéfice net 112 4
$7,137 06 $7,137 05
L'actif de la Société est comme suit:
Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur $84,205 77
Propriétés foncières 9,450 [illegible]
Comptant à la banque nationale de l'Etat $1,661 41
Currency des Etats-Unis 144 26 1,610 67
Effets à recevoir 7,160 15
Divers débiteurs 590 77
Installations 1,000 00
Intérêt courant 255 33
101,173
Actions payées en plein 79,150 00
Actions payées en partie 3,792 85
Scrip 4,530 00
Dividende No 1 non-réclamé 127 20
Effets à payer 400 00
Divers créanciers 402 70
Surplus de l'actif 16,470 22 101,173
Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.
J. A. FERNANDEZ, Président.
[illegible] SAULET, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] octobre A. D. 187[illegible].
G. LEGARDEUR, [illegible]